



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS D'AVRIL CHANGEMENT DE DATE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que lorsqu'il y a modification du calendrier, nous devons publier un avis de changement;

En conséquence, le calendrier de la séance du conseil municipal du mois de d'avril 2023 est modifié comme suit :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-02-021 Changement de date de l'assemblée d'avril

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter la date de l'assemblée du mois d'avril du 3 au 5.

Donné à Pike River, ce 15^e jour du mois de février 2023


Lucie Riendeau
Directrice générale